

3ème TRIMESTRE 2019/2020
d'AVRIL à JUILLET

En raison du déconfinement progressif mis en place et des accueils échelonnés pour les différents niveaux, une facturation au repas sera organisée. Le tarif du repas sera le même qu'au forfait (3,75 € moins les éventuelles aides au repas).

Tous les élèves passent au régime "externe" et la facture des repas pris sera envoyée début juillet pour un paiement avant fin juillet.

La direction du collège fera parvenir tous les jours au service de restauration collective de l'Agglomération du Pays de l'Or le pointage des élèves ayant déjeuné.

Les éventuels excédents de compte seront remboursés dans les meilleurs délais.

MODALITES DE PAIEMENT

Les prélèvements sont arrêtés. Les paiements se feront avant fin juillet après réception de la facture par les familles. Compte tenu de la situation sanitaire, le paiement par chèque est privilégié: envoi par la Poste ou dépôt dans la boîte aux lettres du service de restauration collective à MAUGUIO. Le nom, le prénom et la classe de l'élève doivent être inscrits au dos du chèque.

Les paiements en espèces demeurent possible uniquement sur RV auprès du service de restauration collective (0467293173).

Aucune personne ne sera reçue sans R.V.

A réception de la facture, à l'ordre du "Régisseur de recettes"

Par chèque

>>> par courrier à : Pays de l'Or Agglomération - Service D.P.-
300 Avenue J. AURIOL - Zone aéroportuaire - CS 70040 - 34137 MAUGUIO CEDEX
>>> au service "Restauration" - 250, rue des Aramons - La Louvade - 34130 MAUGUIO (pour le collège de MAUGUIO)

Merci de noter au dos du chèque le NOM, Prénom et classe de l'élève

Par espèces

Paiement possible à l'UPC Théo Luce - 250, rue des Aramons - La Louvade à MAUGUIO
UNIQUEMENT sur rendez-vous au 04 67 29 31 73.

TARIFS : 3,75 € le repas